



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 70'000.- pour des travaux de désaffectation du cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La problématique des modalités de la désaffectation des tombes relève des dispositions du chapitre VIII du règlement du cimetière (ratifié par le canton le 1^{er} octobre 2003) qui stipule que la désaffectation de tombes ou de concessions est du ressort des autorités communales. Dans ce cadre-là, le présent préavis vous propose de procéder à différentes opérations rendues nécessaires par l'écoulement du temps et les besoins en surfaces d'inhumation.

Un crédit d'investissement de Fr. 70'000.- est sollicité pour procéder à différents travaux de désaffectation.

Secteurs concernés par la désaffectation

Les tombes à la ligne des secteurs J et K du cimetière communal sont arrivées à échéance du temps réglementaire (25 ans). Par ailleurs, le secteur C des concessions de corps arrivera bientôt à saturation ; le secteur K sera affecté auxdites concessions.

A) Secteur J

Ce secteur représente une surface de 620 m² qui a permis l'inhumation de 260 corps à la ligne entre 1976 et 1981. Il est prévu de l'utiliser à la suite du secteur V, une fois rehaussé, pour accueillir de nouvelles inhumations.

B) Secteur K

Ce secteur représente une surface de 420 m² qui a permis l'inhumation de 160 corps à la ligne entre 1981 et 1983. Il est prévu de l'utiliser à la suite du secteur C des concessions de corps qui arrive à saturation.

Travaux à réaliser

La zone concernée est située au point le plus bas du cimetière présentant un sol marneux retenant l'eau avec pour corollaire le ralentissement du processus de décomposition des corps. La solution la mieux adaptée pour permettre l'inhumation future de corps à cet endroit sans entrer en « conflit » avec ceux laissés en terre consiste à rehausser le secteur concerné (secteur J). Cette façon de faire a d'ailleurs déjà été pratiquée avec succès antérieurement dans le secteur I, présentant la même particularité.

Les travaux de désaffectation des secteurs J et K comportent les opérations suivantes :

- évacuation et destruction des monuments funéraires non récupérés
- enlèvement de la végétation et des souches
- décapage de la surface d'environ 10 cm et évacuation de la terre
- fourniture et pose d'une nouvelle terre végétale
- ensemencement et plantation d'une végétation nouvelle
- rétablissement du site.

Les travaux de rehaussement du secteur J comportent les opérations suivantes :

- fourniture, mise en place et compactage de la terre
- stabilisation des talus
- fourniture de béton pour l'appui des grilles des talus
- pose de grave sous rampe
- pose d'un enrobé pour les allées
- escaliers.

Procédure

Les travaux seront précédés d'une information au public sous la forme d'un avis à l'attention des familles sur le site et d'une annonce dans la Feuille des Avis Officiels et dans la presse locale, 6 mois et 3 mois avant le début des travaux. Une collaboration avec le Service cantonal de la santé publique aura lieu conformément aux dispositions applicables en la matière.

Programme des travaux

Sous réserve de l'approbation de ce préavis, les annonces et publications auront lieu au commencement de 2014 et le début des travaux est prévu en automne 2014. Ils dureront environ deux mois.

Coût et financement

Quatre offres ont été fournies pour la réalisation de l'ensemble des travaux décrits ci-dessus par des entreprises locales. Leur montant global TTC varie entre Fr. 70'000.- et Fr. 96'000.-. Après comparaison de ces offres, la Municipalité propose d'attribuer les travaux pour le prix de Fr. 70' 000.-.

Amortissement et charge annuelle

La dépense des travaux d'un montant de Fr.70'000.- sera amortie sur une durée de 10 ans au plus.

La charge annuelle pour les travaux se monte à Fr. 9'300.-, soit Fr. 7'000.- pour les amortissements, Fr.1'400.- pour les frais d'entretien (2 %) et Fr 900.- pour les frais d'intérêt variables sur le capital investi.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de désaffectation des secteurs J et K et de rehaussement du secteur J du cimetière ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 70'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1606 «Désaffectation secteurs J et K» et amortie en 10 ans au plus.

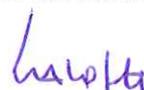
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire

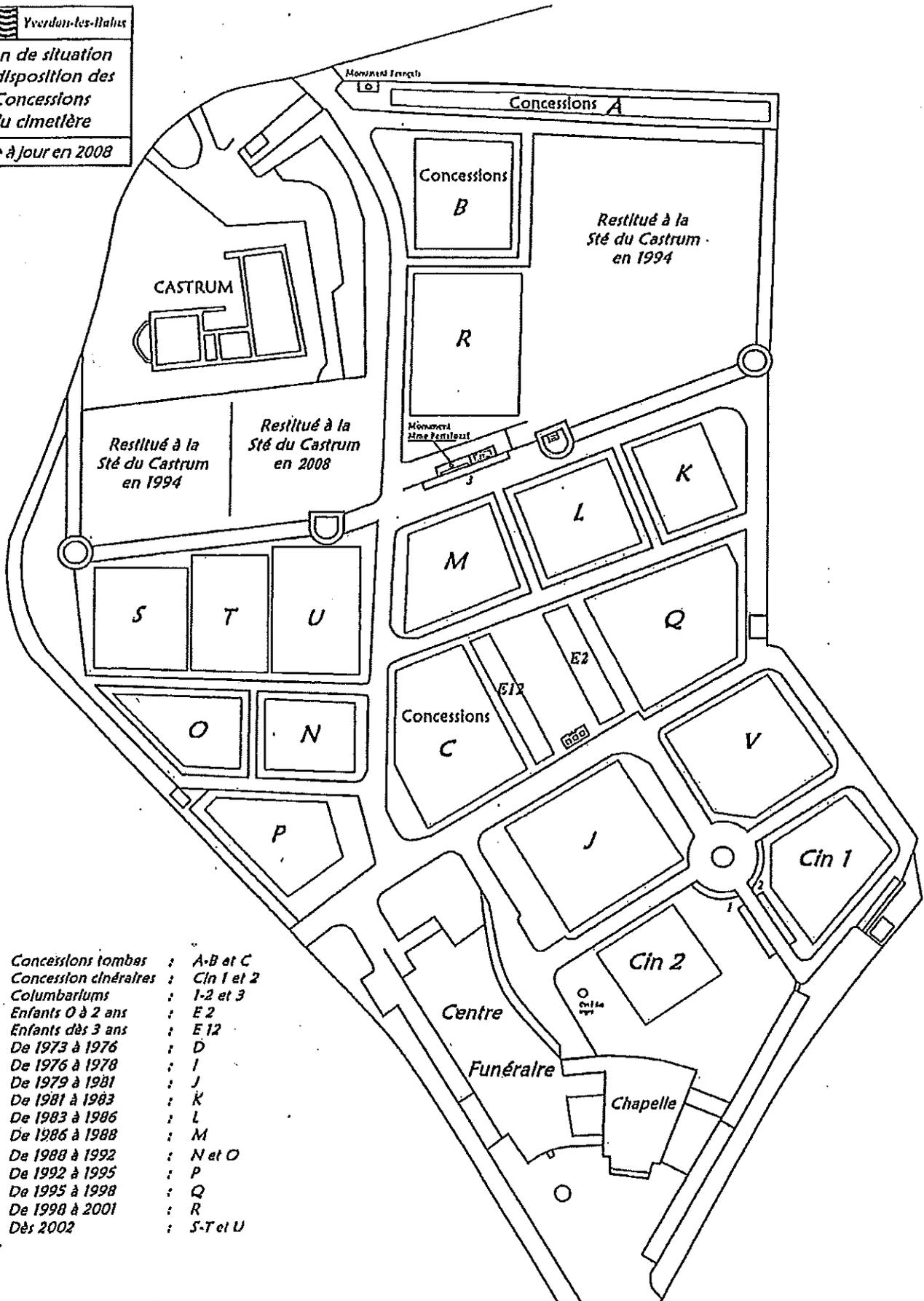


S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, municipal du dicastère Police, Incendie et Sports

Annexe : plan du cimetière

Yverdon-les-Bains
 Plan de situation
 et disposition des
 Concessions
 du cimetière
 Mise à jour en 2008



Concessions tombes	: A-B et C
Concession cinéralres	: Cin 1 et 2
Columbariums	: 1-2 et 3
Enfants 0 à 2 ans	: E 2
Enfants dès 3 ans	: E 12
De 1973 à 1976	: D
De 1976 à 1978	: I
De 1979 à 1981	: J
De 1981 à 1983	: K
De 1983 à 1986	: L
De 1986 à 1988	: M
De 1988 à 1992	: N et O
De 1992 à 1995	: P
De 1995 à 1998	: Q
De 1998 à 2001	: R
Dès 2002	: S-T et U